

ARRETE N° SP.2024 – 45 du 26 avril 2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2024

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
VERGER Nathalie	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 26 avril 2024

Le Président,


Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 26/04/2024

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2024 – 47 du 26 avril 2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2024

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
LAMAMY Jacques	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 26 avril 2024

Le Président,


Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 26/04/2024

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2024 – 46 du 26 avril 2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE POUR L'ANNEE 2024

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BREDARIOL Sébastien	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L.522-26, L.522-28, L.522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 26 avril 2024

Le Président,



Vincent MILLAN



Le Président

-Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 26/04/2024

ARRETE N° SP.2024 – 48 du 26 avril 2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D' ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE POUR L'ANNEE 2024

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
FRANCISCO Johann	Animateur	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 26 avril 2024

Le Président,



Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 26/04/2024

ARRETE N° SP.2024 – 50 du 26 avril 2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE POUR L'ANNEE 2024

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade de Attaché Hors Classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
MARTINEZ Frédérique	Attaché Principal	Attaché Hors Classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse le 26 avril 2024

Le Président,

Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 26/04/2024

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2024 – 49 du 26 avril 2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF SUPERIEUR POUR L'ANNEE 2024

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade de Conseiller Socio-Educatif Supérieur est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
PERON MURAT Céline	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif Supérieur

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 26 avril 2024

Le Président,



Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 26/04/2024

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR